



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale des affaires culturelles  
Pôle Patrimoines  
Service régional de l'archéologie**

**Arrêté n° SRA2018/C430  
07.8516**

**Le Préfet de la région Grand Est,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est,  
Préfet du Bas-Rhin,**

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son chapitre II ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/390 du 01 août 2018 portant délégation de signature à Madame Christelle CREFF-WALRAVENS, directrice régionale des affaires culturelles ;

VU l'arrêté n° 2018/393 du 20 août 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles ;

VU le dossier de DEMANDE VOLONTAIRE DE DIAGNOSTIC, envoyé à la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, Pôle Patrimoines, service régional de l'archéologie (site de Châlons), par la Communauté de Communes Perthois-Bocage et Der – 23 rue du Radet – 51290 Saint-Remy-en-Bouzemont – pour un projet de création d'un crématorium sur le territoire de la commune de THIÉBLEMONT-FARÉMONT (Marne), lieu-dit « La Carpière », section et parcelles ZN n° 0179pp, 0009pp, 0010pp, 0011pp, 0012pp reçu le 03 août 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° SRA2017/C353 du 07 août 2017 portant prescription d'un diagnostic archéologique ;

VU l'arrêté n° SRA2018/C236 du 15 mai 2018 portant désignation du responsable scientifique de l'opération précitée ;

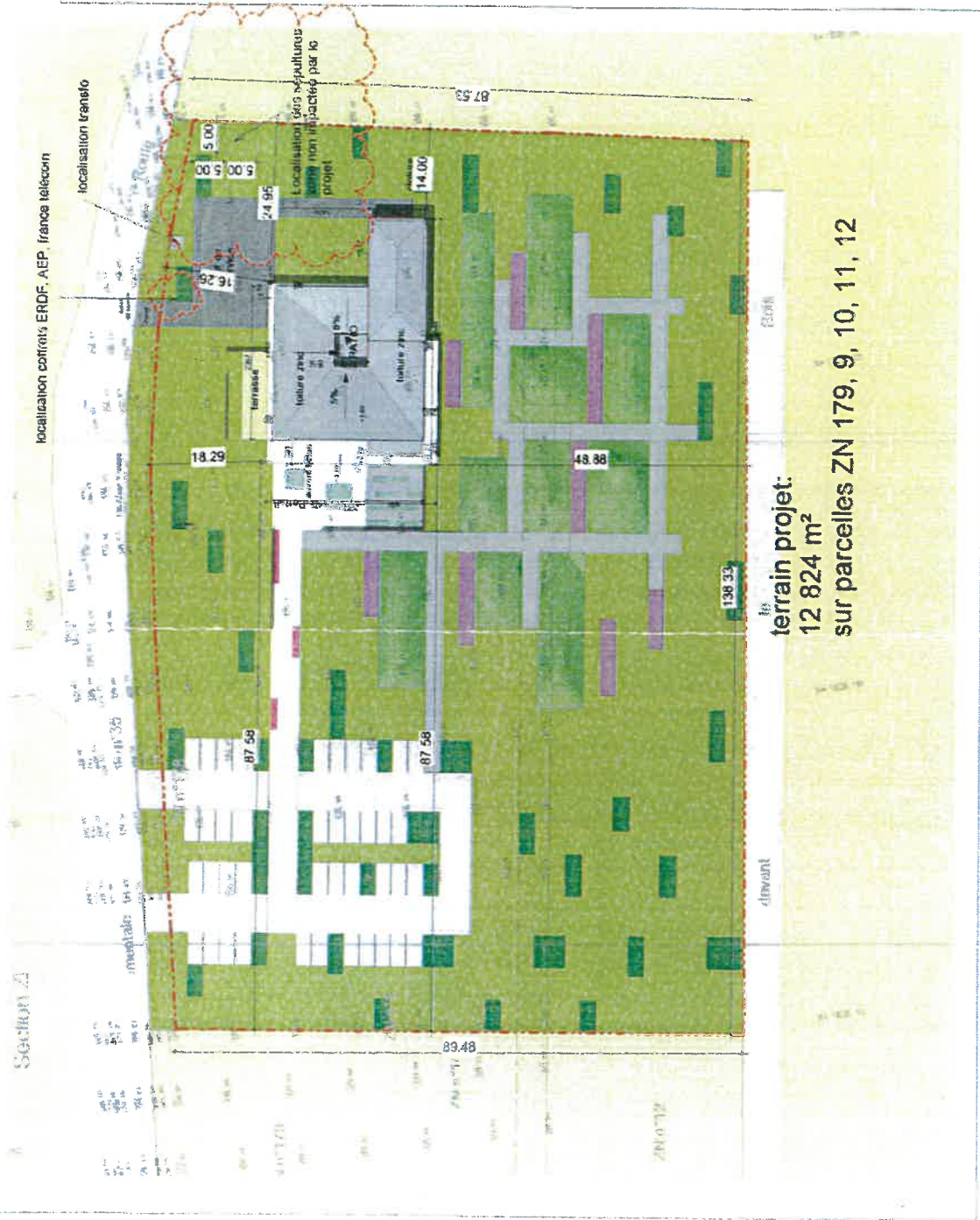
VU le résultat du diagnostic précité et le rapport déposé au Service régional de l'archéologie le 21 août 2018 ;

VU les échanges entre le pétitionnaire, le bureau d'architectes et la DRAC Grand Est des 06 et 10 septembre 2018 ;

VU le courrier en date du 24 septembre 2018, reçu à la DRAC Grand Est le 28 septembre 2018 du Président de la CC Perthois-Bocage et Der confirmant son intention de réaliser le projet de crématorium accompagné d'une notice technique exposant les mesures prises pour réduire l'impact de son projet sur les vestiges archéologiques ;

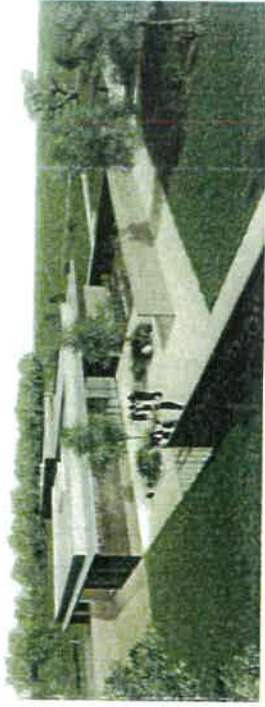
**CONSIDÉRANT** que le diagnostic a permis de détecter une occupation du Moyen Âge, dont des tombes ;

Annexe à l'arrêtè n° SRA2018/C430



# Construction d'un Crématorium

Thieblemont-Faremont



## PLAN MASSE

Echelle 1/500

Modifications

716/APS/01

Date 19/04/18

### MAITRE D'OUVRAGE

SECURITO SPA  
48 Avenue du Général Mial  
51300 Villy-le-François

03 26 74 04 05

### ARCHITECTE

CGP  
60, Boulevard Indreval  
51 000 Châlons-en-Champagne

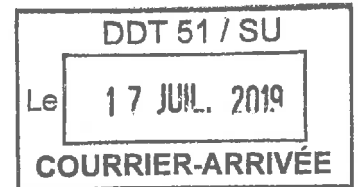
T / 03 26 65 73 39  
contact@cgzgaud.com



Bureau de Contrôle

Demeur G S P S

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST



Direction régionale  
des affaires culturelles  
du Grand Est

La Directrice régionale des affaires culturelles

à

Affaire suivie par : Geertrui Blancquaert  
Pôle/service : Patrimoines/Service régional de l'archéologie  
Tél. : 03 26 70 29 40  
Courriel : geertrui.blancquaert@culture.gouv.fr  
Adresse : 3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 60449  
51037 Châlons-en-Champagne cedex  
N/Réf. : SRA/19/GD/AM/001915

Direction départementale des territoires  
À l'attention de Mme Géraldine CANDUZZI  
40 boulevard Anatole France - BP 60554  
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Châlons-en-Champagne, le 15 juillet 2019

Objet : Avis

P.J. : Arrêté préfectoral n° SRA2018/C430 du 09 octobre 2018

PÉTITIONNAIRE : SAS CEOTTO MARBRERIE ET SCE FUNÉRAIRES

LIEU D'EXÉCUTION PROJETÉ : RD n° 358 à Thiéblemont-Farémont (51300)

N° DE PERMIS DE CONSTRUIRE : PC 051 567 19 B 0004

VU le Code de l'urbanisme ;  
VU le Code de la construction et de l'habitation ;  
VU le Code du patrimoine ;

Je constate que les mesures techniques prescrites par arrêté préfectoral n° SRA2018/C430 du 09 octobre 2018 ont bien été intégrées au projet.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles  
par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Copie à :  
SAS CEOTTO MARBRERIE  
48 avenue du Colonel Moll  
51300 Vitry-le-François



Thierry BONIN